



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Département
de l'Essonne

DECISION DU MAIRE N°68/2025

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

Objet : Fixation des tarifs des encarts publicitaires figurant dans le bulletin municipal « info mag »

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions, et notamment celle de fixer les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

CONSIDERANT

QUE le bulletin municipal de la commune peut être réalisé en partie grâce à un financement par le biais d'encarts publicitaires ;

QUE l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (Octobre 2025) harmonisé s'élève à 1% sur un an ;

DECIDE

Article 1 : de fixer comme suit, le tarif par parution des encarts publicitaires qui peuvent figurer dans les bulletins municipaux (sous réserve des places disponibles) :

- ✓ 188,39 € pour un 1/8^{ème} de page,
- ✓ 376,76 € pour un ¼ de page,
- ✓ 753,52 € pour une ½ page
- ✓ 1 507,04 € pour une pleine page

Article 2 : de fixer le tarif annuel des encarts publicitaires qui peuvent figurer dans les bulletins municipaux, sachant qu'il en est imprimé 3 par an :

- ✓ 505,79 € pour un 1/8^{ème} de page,
- ✓ 1 011,58 € pour un ¼ de page,
- ✓ 2 023,11 € pour une ½ page
- ✓ 4 046,22 € pour une pleine page.

Dans ce cas, le paiement pourra s'effectuer soit en une seule fois soit par tiers (après chaque parution).

Article 3 : que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune des années concernées,

Article 4 : d'informer le Conseil Municipal de cette décision à sa prochaine séance,

Article 5 : que la présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et télétransmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 04/12/2025

Le Maire,

Georges JOUBERT

